

Demande de subvention exceptionnelle Pour l'année 2023

Pour tout projet spécifique qui se déroulera au cours de cette année, vous avez la possibilité de demander une subvention exceptionnelle. Pour cela, il vous suffit de remplir cette fiche et de nous la retourner avec les justificatifs (devis) dans un délai de 3 mois minimum avant la date du projet.

A Monsieur le Maire
Service Vie Associative et Culturelle (SVAC)
6 rue de la Mairie 44570 Trignac ou vie.associative@mairie-trignac.fr

Nom de l'association :			
N° SIRET : _____			
Personne chargée du dossier : _____			
Mail : _____		Tel : _____	
Secteur d'activité :			
Sport	Enfance-jeunesse	Social-solidarité	Culture
Protection des droits	Environnement-nature	Autre	

Titre de l'action :	
•	Objectifs : _____
•	Descriptif : <div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%; margin-top: 5px;"></div>
•	Date de l'action : _____ 2023
•	Montant demandé : _____ €

Je m'engage à fournir le budget réalisé et un compte-rendu de l'action menée, sous 1 mois, au service finances.

Budget prévisionnel de l'action			
Dépenses		Recettes	
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
Total	€	Total	€

A _____, le _____ 2023
Signature :

<i>Réservé à l'administration</i>
Reçu au SVAC le :
Transmis au service finances le :